

## DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 316

---

### ANAPHYLAXIE (ALLERGIE)

#### PRÉAMBULE

Le Conseil reconnaît les dangers envisagés par les élèves et le personnel qui font des réactions sévères à certains allergènes. Même si le Conseil ne peut garantir un environnement sans allergènes, il croit à l'importance de prendre les mesures raisonnables pour assurer un environnement sécuritaire pour les personnes à risques de réactions anaphylactiques. Il cherche à réduire les risques d'exposition aux pathogènes anaphylactiques dans les salles de classe et dans les zones communes de l'école dans le but de maintenir un milieu propice à l'apprentissage pour tous les élèves sans, pour autant, placer des restrictions déraisonnables sur les activités des autres dans l'école.

#### Définitions :

1. **Anaphylaxie** : est une réaction allergique grave qui se produit soudainement et peut entraîner la mort. Les symptômes les plus dangereux d'une réaction allergique impliquent de la difficulté à respirer, causée par l'inflammation des voies respiratoires, ou une chute de pression artérielle, qui se traduit par un étourdissement, un vertige, une sensation de faiblesse ou une perte de connaissance.

2. **Allergène** : une substance pouvant provoquer une réaction allergique. Ceci inclut le pollen, les piqûres d'insectes, certains aliments, le poil ou la fourrure d'animaux, les moisissures, le latex et d'autres produits chimiques tels les médicaments.

#### 3. **Signes et symptômes de l'anaphylaxie** :

Les signes et les symptômes d'une réaction grave peuvent se manifester rapidement dans les minutes suivant l'exposition à un allergène. Il arrive, plus rarement, que ce délai varie et que les symptômes apparaissent jusqu'à quelques heures après l'exposition. La présentation de ces symptômes peut différer d'une personne à l'autre ainsi que d'un épisode à l'autre chez la même personne. Les symptômes de l'anaphylaxie touchent en général deux ou plusieurs des systèmes suivants : cutané, respiratoire, gastro-intestinal ou cardiovasculaire. En l'absence d'autres symptômes, une tension artérielle basse (c'est-à-dire le système cardiovasculaire) peut toutefois à elle seule indiquer une réaction anaphylactique.

#### Symptômes :

- **Cutané (peau)** : urticaire, enflure (visage, lèvres, langue), démangeaisons, sensation de chaleur, rougeur

- **Respiratoire (poumons) :** toux, respiration sifflante, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine, serrement de la gorge, voix rauque, congestion nasale ou symptôme de type « rhume des foins » (nez qui coule ou qui pique, larmolement, éternuements), difficulté à avaler
- **Gastro-intestinal (ventre) :** nausée, douleurs ou crampes, vomissements, diarrhée
- **Cardiovasculaire (cœur) :** peau plus pâle que la normale ou bleutée, faible pouls, perte de connaissance, étourdissements ou vertiges, état de choc
- **Autres symptômes :** anxiété, sentiment de « danger imminent », maux de tête, crampes utérines, gout métallique dans la bouche, etc.

4. **Auto-injecteur :** une seringue préremplie facile à utiliser pour administrer l'épinéphrine. Une forme commune de ces auto-injecteurs est l'*ÉpiPen*.

## DIRECTIVES GÉNÉRALES

Les étapes de la gestion de l'anaphylaxie à l'école sont résumées dans la cartographie retrouvée à l'Annexe A (F-DA 316A).

1. **Les parents ou tuteurs doivent :**
  - Lire la directive administrative en matière de prise en charge des allergies du Conseil scolaire.
  - Informer la direction de l'école des allergies de leur enfant au début de chaque année scolaire;
  - Tenir la direction d'école au courant de tout changement (nouvelle allergie diagnostiquée, disparition d'une allergie avec le temps);
  - Assister la direction de l'école si leur enfant risque de faire des réactions allergiques sévères en :
    - remplissant le plan d'urgence pour l'anaphylaxie « [Plan d'urgence pour l'anaphylaxie](#) » avec la photo de leur enfant, des renseignements sur son allergie, les symptômes, quoi faire en cas d'urgence, les coordonnées des personnes à aviser, le consentement d'un parent ou tuteur pour l'administration d'un médicament et la signature du médecin traitant (Formulaire DA 316 C);
    - obligeant à leur enfant de porter un bracelet *Medic Alert*, ou une pièce d'identité médicale semblable ;
    - fournissant à leur enfant au moins un auto-injecteur identifié à leur nom dont la date de péremption ne soit pas échue ainsi que tout autre médicament prescrit par le médecin et en s'assurant que ceux-ci soient à leur portée en tout temps;
    - vérifiant les dates de péremption des médicaments et des auto-injecteurs et en les remplaçant lorsque nécessaire;

- fournissant des collations et des repas appropriés à leur enfant.
  - Assister la direction de l'école en partageant toute information éducative au sujet des allergies sévères ou modérés avec les autres parents et la communauté scolaire.
  - Informer le conducteur de l'autobus scolaire que son enfant risque de faire des réactions anaphylactiques.
  - Informer l'enseignant de son enfant dès que possible au début de l'année scolaire si son enfant est à risque de réactions anaphylactiques légères.
  - Rencontrer le personnel du service alimentaire, si son enfant mange de la nourriture préparée à l'école, pour se renseigner sur les politiques de gestion des allergènes et sur les menus.
2. **Les employés qui sont à risque de réactions anaphylactiques doivent :**
- En informer la direction de l'école ou son superviseur dès leur entrée en fonction.
  - Remettre à leur supérieur immédiat leur « Plan d'urgence pour l'anaphylaxie » à conserver dans leur dossier personnel. L'employé peut aussi garder une copie de ce plan sur lui.
  - Porter un bracelet *Medic-Alert* ou une pièce d'identité médicale semblable.
  - Avoir en tout temps à leur portée un auto-injecteur et les médicaments prescrits.
  - Vérifier la date de péremption pour s'assurer qu'elle ne soit pas échue.
  - Informer au moins un autre adulte dans leur entourage qu'ils sont à risque de réactions anaphylactiques.
  - Collaborer avec leurs collègues pour trouver le moyen de minimiser le risque d'exposition accidentelle à un allergène.
3. **Les élèves à risque doivent :**
- Avoir un auto-injecteur d'épinéphrine identifié à leur nom gardé dans un endroit immédiatement accessible qui n'est pas fermé à clé ou, préférablement, le porter sur eux.
  - Être encouragés à avoir leur auto-injecteur sur eux en tout temps, s'ils sont en âge de le faire.
  - Porter une pièce d'identité médicale, un bracelet ou un pendentif *Medic-Alert*, qui identifie clairement leur allergie.
  - Être dissuadés de manger s'ils n'ont pas leur auto-injecteur avec eux.
  - Faire preuve d'une très grande prudence avec la nourriture préparée par autrui
  - Ne manger que les aliments qui proviennent de chez soi ou qui ont été approuvés par un parent ou un tuteur.
  - Ne pas partager ou échanger de nourriture, d'ustensiles, de contenants ou de pailles.

- Lire toujours les étiquettes sur les produits alimentaires et éviter de manger des aliments qui présentent des mises en garde telles que « peut contenir ». Ces produits ne sont pas sécuritaires.
- Informer les autres de son allergie. Leur faire savoir où ton auto-injecteur est rangé.
- Informer quelqu'un, un adulte de préférence, immédiatement après l'exposition accidentelle à un allergène ou dès que des symptômes se manifestent.
- Parler à un adulte si tu es victime d'intimidation ou de rejet à cause de ton allergie;

#### 4. La direction de l'école doit :

- Informer le personnel et les parents d'élèves souffrant d'allergies graves de cette directive administrative et leur en fournir une copie;
- Mettre en œuvre le « Plan de gestion de l'anaphylaxie à l'école » (Annexe A).
- Demander aux parents ou tuteurs de préparer le « Plan d'urgence pour l'anaphylaxie » (Formulaire DA 316C) pour leur enfant. Il est important de noter que ce plan doit être signé par le médecin traitant.
- Communiquer le cas de l'élève anaphylactique aux intervenants concernés.
- S'assurer que les parents des élèves ont donné l'autorisation d'administrer des médicaments;
- S'assurer d'avoir au moins 2 doses d'épinéphrine (auto-injecteur) en réserve: 0,15 mg et 0,30 mg en réserve (dans la trousse standard d'urgence ou de premiers soins) accessible en cas d'urgence. À noter, les deux doses ne sont pas nécessairement interchangeables (l'annexe A contient plus d'information sur les auto-injecteurs.)
- S'assurer que les membres du personnel s'inscrivent au service d'information sur les allergies : <http://allergiesalimentairescanada.ca/programmes-et-services/service-dinformation-sur-les-allergies/>
- Organiser une séance de formation sur l'utilisation de l'Épipen pour tout le personnel de l'école. S'assurer que toute personne en contact régulier avec des enfants à risque d'anaphylaxie (le personnel de l'école, le personnel du service alimentaire, les chauffeurs d'autobus, les entraîneurs et les suppléants, les bénévoles réguliers) assiste à des séances de formation. La direction de l'école ou son délégué devrait tenir un registre du personnel ayant reçu cette formation. Des cours en ligne pour aider les enseignants, les administrateurs et le personnel scolaire à comprendre les notions de base liées à l'anaphylaxie, la manière de réduire les risques à l'école et le traitement d'urgence approprié sont disponible sur : <http://www.connaitrelesallergies.ca/cours/>
- S'assurer de l'entreposage sécuritaire des auto-injecteurs et des médicaments.
- Partager, au début de l'année scolaire, l'information (tout en protégeant l'identité de l'élève) avec tous les parents de l'école (rencontre générale,

communiqués mensuels, conseil d'école...) (F-DA 316D : Exemple de lettre) et solliciter leur coopération.

- Maintenir une communication ouverte avec tous les intervenants concernés : élèves, personnel, parents, conducteurs d'autobus, conseil scolaire, etc.
- S'assurer que la supervision des enfants souffrant d'allergies sévères (risque anaphylaxie) pendant les repas est faite par un adulte qui a suivi la formation nécessaire.
- Avec le consentement du parent ou du tuteur, présenter l'élève anaphylactique à tous les élèves de l'école pour les informer de la situation et solliciter leur coopération.
- S'assurer que le formulaire d'autorisation d'achat de l'auto-injecteur a été rempli deux semaines avant la date de péremption;
- S'assurer qu'une quantité adéquate d'auto-injecteurs (0,15 mg et 0,30 mg) est disponible, en réserve, à l'école en tout temps.

#### **5. L'enseignant d'un élève à risque de réaction anaphylactique doit:**

- Discuter d'allergies avec les élèves.
- Tirer profit des nombreuses ressources offertes notamment sur l'élaboration d'une politique de conscientisation aux allergies et des affiches pour la classe, pour les sorties et le transport scolaire, des astuces relatives à la lecture d'étiquettes ainsi que sur les points à retenir quant aux signes et aux symptômes d'une réaction anaphylactique en suivant le lien suivant : <http://allergiesalimentairescanada.ca/ressources/ressources-l'intention-des-educateurs/>
- Connaitre le « Plan de gestion de l'anaphylaxie de l'école ».
- Tenter d'éviter tous genres d'allergènes.
- Encourager les élèves à ne pas partager ou échanger de la nourriture.
- Insister sur la nécessité de se laver les mains avant et après avoir mangé.
- Faciliter la communication avec les autres parents.
- Rendre les informations au sujet des élèves à risque disponibles pour les enseignants suppléants.
- S'assurer que les auto-injecteurs appropriés soient disponibles pendant les excursions.
- S'assurer que le personnel et les bénévoles qui accompagnent les excursions connaissent les élèves à risque de réaction anaphylactique.

#### **6. Tenue de registres**

Les informations sur chaque élève souffrant d'une allergie anaphylactique doivent être conservées dans le dossier de l'élève et doivent comprendre:

- traitement en cours
- des copies de toute prescription

- instructions de tout fournisseur de soins de santé
- liste des contacts d'urgence

## 7. Étapes à suivre lors d'une intervention d'urgence

Une procédure rapide d'intervention est critique, car chaque seconde compte: «... si on a la moindre raison de soupçonner la manifestation d'une réaction anaphylactique et que l'auto-injecteur épinéphrine a été prescrit dans le cadre de traitement, le personnel ne doit pas hésiter à administrer le médicament. » Santé Canada

1. **Administrez l'épinéphrine avec l'auto-injecteur (EpiPen<sup>MD</sup>)** au premier signe d'une réaction anaphylactique déclarée ou soupçonnée (consignez l'heure à laquelle l'EpiPen a été injecté). Voir **Annexe B** –*Mode d'utilisation de l'EpiPen<sup>MD</sup>*
2. **COMPOSER 9-1-1** ou les services médicaux d'urgence locaux. Dites-leur que quelqu'un fait une réaction anaphylactique pouvant mettre sa vie en danger. Donner le nom et l'adresse de l'endroit.
3. **Communiquer avec le parent**, le tuteur, ou la personne-ressource en cas d'urgence.
4. **Administrez une deuxième dose d'épinéphrine** aussi rapidement que 5 minutes après l'injection de la première dose si les symptômes ne s'améliorent pas.
5. **Rendez-vous à l'hôpital le plus proche (idéalement par ambulance)**, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués. La réaction pourrait s'aggraver ou réapparaître même après un traitement approprié. La personne doit demeurer en observation à l'hôpital pendant une période suffisante, généralement de 4 à 6 heures, selon l'évaluation du médecin de l'urgence.

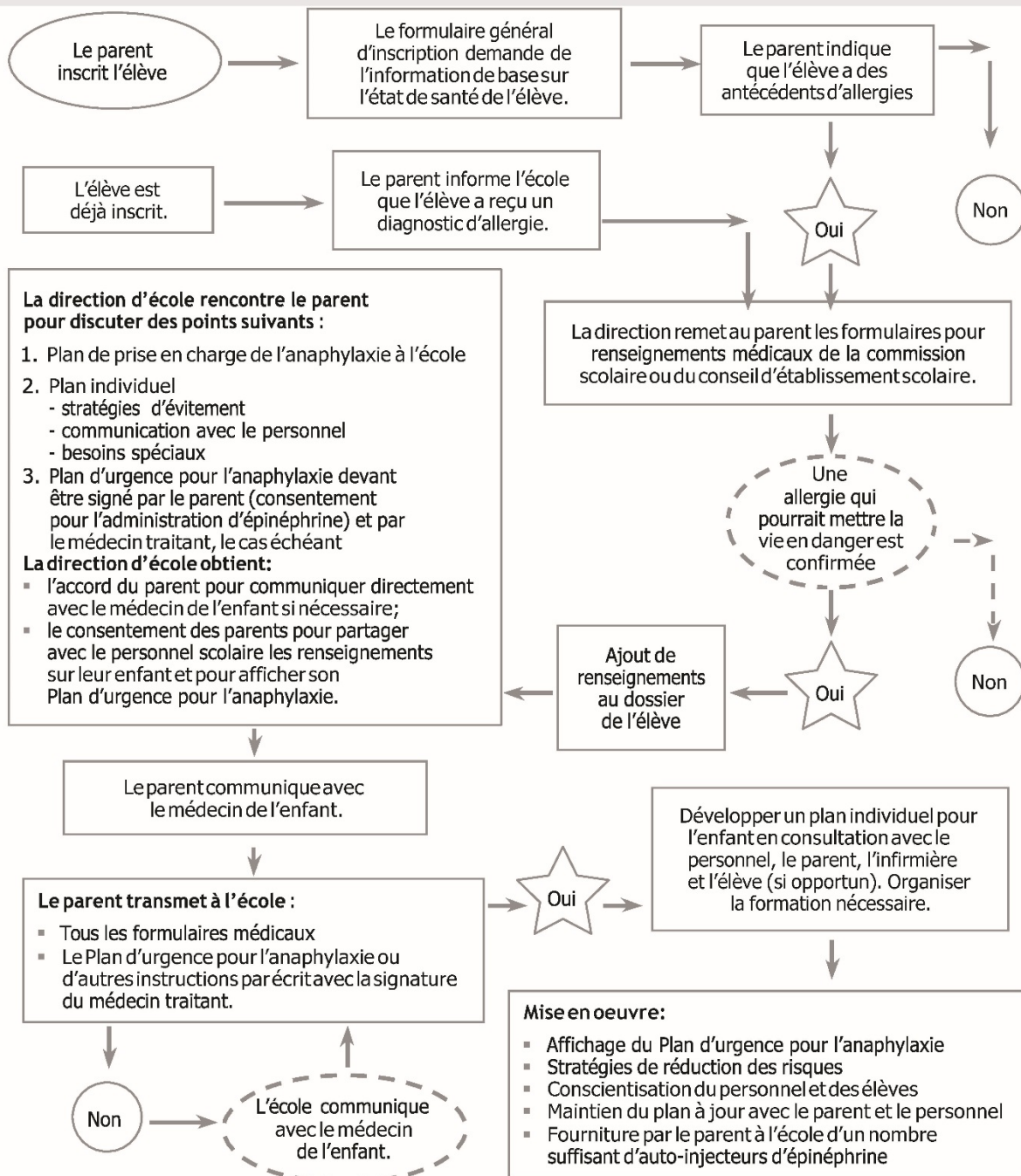
### Références :

Education Act, Sections 11, 32, 33, 56

Protection of Students with Life-Threatening Allergies Act

Trousse d'information, L'anaphylaxie à l'école et dans d'autres milieux, 2005-2016, Société canadienne d'allergie et d'immunologie clinique.

## ANAPHILAXIE –CARTOGRAPHIE : Étapes de la prise en charge de l’anaphylaxie



Source : *Managing anaphylactic reactions at school, Anaphylaxis Guidelines for Schools : severe allergic reactions*, New South Wales Department of Health & Department of Education & Training, Australie. Adapté avec la permission du ministère de la Santé de New South Wales.



# Bleu vers le plafond. Orange pour l'injection.

## Mode d'emploi des auto-injecteurs EpiPen<sup>MD</sup> et EpiPen<sup>MD</sup> Jr (épinéphrine).

Retirez l'auto-injecteur EpiPen<sup>MD</sup> de son tube de rangement et suivez les deux étapes faciles suivantes :



- Tenez l'auto-injecteur fermement, le bout orange pointant vers le bas.
- **Enlevez le bouchon de sécurité bleu en le tirant tout droit. Ne le pliez pas et ne le tordez pas.**



- **Avec un mouvement de balancement, pousser fermement le bout orange dans le côté extérieur de la cuisse jusqu'à ce qu'un « clic » se fasse entendre.**
- Retenez l'auto-injecteur sur la cuisse pendant plusieurs secondes.



### Couvre-aiguille intégré

- Le couvre-aiguille orange s'étend automatiquement après l'injection pour couvrir l'aiguille et assurer que celle-ci n'est jamais exposée.



**Après l'administration d'EpiPen<sup>MD</sup>, vous devez consulter un médecin immédiatement ou vous rendre à l'urgence. Durant les 48 heures suivantes, vous devez demeurer à proximité d'un établissement de santé ou à un endroit d'où vous pourrez au besoin composer le 911.**

**Pour obtenir un supplément d'information, visitez le site pour les consommateurs [EpiPen.ca](http://EpiPen.ca).**

Les auto-injecteurs EpiPen<sup>MD</sup> et EpiPen<sup>MD</sup> Jr (épinéphrine) sont indiqués pour le traitement d'urgence des réactions anaphylactiques chez les patients qui présentent des risques accrus d'anaphylaxie, incluant les personnes ayant des antécédents en matière de réactions anaphylactiques. Le choix de la concentration appropriée est déterminé en fonction du poids du patient.

Les auto-injecteurs EpiPen<sup>MD</sup> et EpiPen<sup>MD</sup> Jr sont conçus comme un traitement de soutien d'urgence uniquement et non comme un remplacement de soins médicaux ou hospitaliers consécutifs. Les patients doivent consulter un médecin ou se rendre à la salle d'urgence immédiatement après avoir utilisé EpiPen<sup>MD</sup> ou EpiPen<sup>MD</sup> Jr et demeurer à proximité d'un hôpital ou d'un endroit où ils peuvent facilement appeler le 911 pendant les 48 heures suivantes. Afin de vous assurer que ce produit répond à vos besoins, veuillez toujours lire et suivre les instructions de la notice d'accompagnement du produit et consulter le feuillet de renseignements pour le consommateur contenu dans l'emballage pour de l'information complète sur la posologie et l'administration.



© 2015 Pfizer Canada inc., Kirkland (Québec) H0J 2N5 • Numéro sans frais : 1 877 EPIPEN (1 877 374 7361)  
EpiPen<sup>MD</sup> et EpiPen<sup>MD</sup> Jr sont ces marques déposées de Nylan Inc. dont la licence exclusive a été accordée à Nylan Specialty, L.P., société affiliée détenue en copropriété exclusive, sous licence, Pfizer Canada inc., Kirkland (Québec) H0J 2N5.  
D00005560



Éprouvé depuis plus de 25 ans.